REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

VILLE DU MONT-DORE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi douze décembre à quatorze heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 06 décembre 2024

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	**Maire**	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	**1er adjoint**	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	**2ème adjoint**	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	**4ème adjoint**	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	**5ème adjoint**	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	**6ème adjoint**	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	**7ème adjoint**	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	**8ème adjoint**	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	**9ème adjoint**	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	**10ème adjoint**	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale				

Représentés :
M. Maurice PELAGE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
Mme FILIMOHAHAU Marguerite (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)
Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusés :
M. Mickael LELONG
M. Jean-Irénée BOANO
M. Pételo SAO

Absents :
M. Romuald PIDJOT
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	21
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.
Madame Sabrina WEDE est désignée secrétaire de séance.

N° d'ordre : 10
Date de mise en ligne : 13 DEC. 2024

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20241212-88-24-XII-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024

DELIBERATION N° 88 /24/XII

PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DU RESERVOIR DE LA COULEE

Le conseil municipal de la ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 12 décembre 2024,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°48/2024 du 06 décembre 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 27 novembre 2024, et après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Article 1 : Le programme des travaux de renforcement du réseau d'eau potable du réservoir de La Coulée ci-annexé est approuvé.

Article 2 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer les marchés et avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous les actes ou conventions liés à cette opération.

Article 3 : Les dépenses seront imputées au budget assainissement sur le chapitre d'investissement n°14624 « RENFORCEMENT AEP LA COULEE CA 2024/2027 (AP 7424) », dans la limite des crédits inscrits.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 DECEMBRE 2024

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Sabrina WEDE

Eddie LECOURIEUX

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des Services Techniques et de Proximité
Direction des Finances et de l'Informatique
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

République Française

Province Sud

Commune du Mont-Dore

PROGRAMME

RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DU RESERVOIR DE LA COULEE

Décembre 2024

Mémoire de présentation

1. Finalité et enjeux

a. Etat des lieux / Problématique

Les travaux de renforcement du réservoir du Col de Plum ont permis d'étendre sa zone de distribution avec une pression adéquate au sud du quartier de Mont-Dore Sud, initialement alimenté par le réservoir de La Coulée.

Le réservoir de La Coulée alimente aujourd'hui un secteur moins étendu, permettant d'améliorer la pression. Néanmoins, la distribution du Vallon-Dore jusqu'à Mont-Dore Sud présente encore un déficit en pression, en particulier sur les parties les plus hautes.

L'opération s'inscrit dans la seconde phase de réalisation du schéma directeur d'adduction en eau potable de la Ville.

b. Solution et objectifs

Il est ainsi projeté des travaux portant sur l'amélioration de la déserte en eau potable du réservoir de La Coulée jusqu'à Mont-Dore Sud. Ils consistent en :

- Renforçant le réseau d'eau potable du réservoir de La Coulée jusqu'à la route provinciale N°2 par le doublement du réseau de distribution existant,
- Renforçant le réseau de distribution d'eau potable de la rue des Roseaux au Vallon-Dore afin d'améliorer la pression pour les administrés se trouvant dans les parties les plus hautes,
- Sécurisant le site du réservoir de La Coulée.

2. Description des travaux

❖ Les travaux de sécurisation du réservoir de La Coulée consiste à :
- clôturer le site du réservoir,
- bloquer les accès aux échelles,
- empêcher les ouvertures des trappes.

❖ Les travaux de renforcement du réseau primaire du réservoir de La Coulée consiste à :
- poser une canalisation PVC315 sur un linéaire de 690 mètres, depuis le réservoir de La Coulée jusqu'à l'intersection de la route du Vallon-Dore avec la rue des Candélabres.

- Les travaux de renforcement de la rue des Roseaux consiste à :
  - poser une canalisation PVC 110 sur un linéaire de 350 mètres.

3. Estimation financière

Le coût de l'opération (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers) est estimé à : **57 100 000 F CFP TTC.**

4. Plan de financement

Sur le budget de l'opération n°14624 de la Ville du Mont-Dore :

Libellé	TOTAL en FCFP TTC	2024	2025	2026
Dépenses d'investissement				
Etudes	5 442 527	1 674 800	3 234 727	533 000
Travaux	51 657 473	-	33 590 473	18 067 000
TOTAL DES DEPENSES	**57 100 000**	**1 674 800**	**36 825 200**	**18 600 000**
Recettes d'investissement				
Subvention FCDev				
Taux 55% TR2024	6 050 000	3 025 000	3 025 000	
Taux 55% TR2025 (prévisionnel)	25 355 000	0	15 125 000	10 230 000
Subvention OFB				
Taux 25% TR2025 (prévisionnel)	11 525 000	0	3 457 500	8 067 500
TOTAL DES RECETTES	**42 930 000**	**3 025 000**	**21 607 500**	**18 297 500**

5. Calendrier prévisionnel

a. Echéancier physique

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Etudes de renforcement de l'AEP de La Coulée : de septembre à novembre 2024
- Les travaux de sécurisation du réservoir de La Coulée,
  - Consultation appel d'offres travaux : décembre 2024/ janvier 2025
  - Les travaux de renforcement de la distribution de La Coulée
  - Début des travaux : avril 2025
  - Durée des travaux : 5 mois de travaux
  - Réception de l'équipement : septembre 2025
- Etudes du renforcement de la rue des Roseaux : de mars à juin 2025
- Consultation restreinte travaux : juillet 2025
- Les travaux de renforcement de la rue des Roseaux :
  - Début des travaux : août 2025
  - Durée des travaux : 2 mois de travaux
  - Réception de l'équipement : octobre 2025

b. Echéancier financier

	2024	2025	2026	Total
Etape	Etudes	Etudes et travaux	Travaux	
FCFP	1 674 800	36 825 200	18 600 000	57 100 000

N° 48 /2024

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation du programme de travaux de renforcement du réseau d'eau potable du réservoir de La Coulée.

P.J.: - Projet de délibération,
- Programme de l'opération.

Les travaux de renforcement du réservoir du Col de Plum, réalisés dans le cadre du contrat d'agglomération 2017-2023, ont permis d'étendre sa zone de distribution avec une pression adéquate au sud du quartier de Mont-Dore Sud, initialement alimenté par le réservoir de La Coulée. Celui-là alimente désormais un secteur moins étendu, permettant d'améliorer la pression.

Néanmoins, la distribution du Vallon-Dore jusqu'à Mont-Dore Sud présente encore un déficit en pression, en particulier sur les parties les plus hautes.

L'objectif poursuivi par ces travaux est d'améliorer et de sécuriser la distribution en eau potable du réservoir de La Coulée jusqu'à Mont-Dore Sud en :

- Renforçant le réseau d'eau potable du réservoir de La Coulée jusqu'à la route provinciale N°2 par le doublement du réseau de distribution existant,
- Renforçant le réseau de distribution d'eau potable de la rue des Roseaux au Vallon-Dore afin d'améliorer la pression pour les administrés se trouvant dans les parties les plus hautes,
- Sécurisant le site du réservoir de La Coulée.

Tel est le programme des travaux décrits dans la fiche programme jointe.

Le coût de l'opération est estimé à 57 100 000 FCFP TTC (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers).
L'opération est financée à 55% au titre du Fonds Communal de Développement, et à 25% par l'Office Française de la Biodiversité sur les travaux de renforcement (hors sécurisation et études du renforcement de La Coulée).

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Etudes de renforcement de l'AEP de La Coulée : de septembre à novembre 2024
- Les travaux de sécurisation du réservoir de La Coulée :
  - Consultation appel d'offres travaux : décembre 2024 / janvier 2025
  - Les travaux de renforcement de la distribution de La Coulée
  - Début des travaux : avril 2025
  - Durée des travaux : 5 mois de travaux
  - Réception de l'équipement : septembre 2025
- Etudes du renforcement de la rue des Roseaux : de mars à juin 2025
- Consultation restreinte travaux : juillet 2025
- Les travaux de renforcement de la rue des Roseaux :
  - Début des travaux : août 2025
  - Durée des travaux : 2 mois de travaux
  - Réception de l'équipement : octobre 2025

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le Maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la commission d'appel d'offres.

Observations de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cade de vie et de l'environnement, en date du 27 novembre 2024 :

Pour répondre aux interrogations de Mme SANMOHAMAT, de MM. AFCHAIN et PAAGALUA, le chef du service construction et le secrétaire général indiquent que :

- *La rue des Roseaux est desservie uniquement par le réservoir de La Coulée.*
- *La commune finance 20% du montant total de l'opération.*
- *Par courrier, l'Etat a informé la commune qu'il pouvait financer jusqu'à 80% maximum, sur différents fonds de l'Etat. La commune reste obligée d'amener 20% du financement qui peut provenir de fonds privés.*
- *C'est l'Etat qui a orienté la Ville vers l'OFB pour compléter le financement Etat.*
- *Sur la partie subvention, la Ville avait déposé un dossier au Fonds Communal de Développement pour 2024 et bénéficiera d'une subvention de 55% (de la tranche 2024). Au 15 janvier 2025, un second dossier de subvention sera déposé pour la tranche 2025.*
- *Les communes peuvent déposer à tout moment un dossier auprès de l'OFB qui décidera alors de subventionner ou non, selon l'objet et les fonds dont elle dispose.*
- *Des opérations similaires auront lieu dans le secteur nord (exemple : Réservoir de Robinson et de La Conception).*

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 06 DEC. 2024

Le Maire

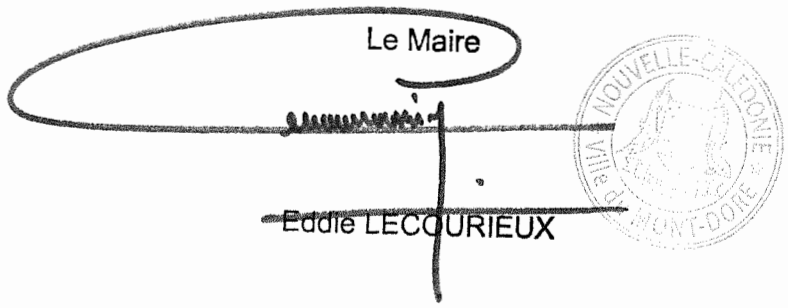

Eddie LECOURIEUX